

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Furniture Division/Division des produits de
l'ameublement
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet OFFICE SEATING	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60PQ-120001/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client E60PQ-120001	Date 2012-05-30
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PQ-959-60489	
File No. - N° de dossier pq959.E60PQ-120001	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-06-12	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Frigon, Francine	Buyer Id - Id de l'acheteur pq959
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-7331 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Questionnaire pour l'industrie du mobilier

Objet

Ce questionnaire inclut des questions reliées aux achats écologiques qui seront utilisée pour aider le Gouvernement du Canada à comprendre les progrès de l'industrie dans l'écologisation de sa chaîne d'approvisionnements et d'opérations.

Contexte

Le Canada s'est engagé à écologiser sa chaîne d'approvisionnements. Conformément à la Politique d'achats écologiques du gouvernement fédéral entrée en vigueur en avril 2006, les ministères et les organismes fédéraux doivent prendre les mesures appropriées pour se procurer des produits et des services dont l'impact environnementale est moindre que celui des produits et services qu'ils se procuraient traditionnellement.

Les biens et services à privilégier du point de vue environnemental, sont ceux qui ont un impact moindre ou réduit sur l'environnement au cours du cycle de vie du bien ou du service, en comparaison avec les biens ou services servant aux mêmes fins. Les facteurs environnementaux incluent, entre autres : la réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, améliorations de l'efficacité de l'eau et de l'énergie, réduction des déchets et la réutilisation et le recyclage de soutien, l'utilisation des ressources renouvelables, réduction des déchets dangereux et réduction des substances toxiques et dangereuses.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) cherche à comprendre comment l'industrie a progressé dans l'écologisation de sa chaîne d'approvisionnements et d'opérations ainsi qu'à l'intégration de considérations environnementales dans ses biens et services. Les sollicitations à venir comprendront des critères d'évaluation (soit obligatoires et/ou cotés) ou des exigences contractuelles reliées à l'environnement. TPSGC recueille actuellement des informations afin d'envisager des critères d'évaluation et/ou exigences contractuelles environnementales appropriées pour les marchés immédiats et futurs.

Mobilier

Applicable à tout le mobilier d'entreprise et d'institution, ce qui inclut mais ne se limite pas aux murs amovibles, aux systèmes de mobilier, aux bureaux, aux tables, aux fauteuils et aux accessoires.

Section	Critères	Conforme présentement	Sera conforme par 2013	Sera conforme par 2015	Commentaires (p. ex., n'est pas conforme)
1	Matières				
1.1	Mise en place d'un programme de conception écologique par les fabricants				
2	Évaluation du cycle de vie				
2.1	Application des deux premières composantes tirées de la norme ISO 14040 (définition de l'objectif, de la portée et de l'analyse de l'inventaire)				
3	Matière écologique renouvelable - bois massif				
3.1	Au moins 50 % du volume total du bois utilisé dans la conception du produit provient d'une forêt certifiée dans le cadre du « Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières » PEFC (FSC, SFI, CSA) (Le Forest Stewardship Council [FSC], Le Sustainable Forestry Initiative [SFI], Le Conseil canadien des normes [CCN])				
3.2	Tout le bois utilisé provient d'une forêt certifiée dans le cadre du PEFC (FSC, SFI, CCN)				
4	Contenu recycle et l'emballage				
4.1	Satisfait ou dépasse les exigences relatives au contenu en matières récupérées au tableau un (BIFMA E3-2011)				
4.2	Le contenu en matières recyclées (post-consommation/post-industriel) représente au moins 50 % du poids total				
4.3	Satisfait ou dépasse les exigences relatives au contenu en matières				

	récupérées au tableau deux (BIFMA E3-2011)				
4.4	Il existe un code de composition pour recyclage éventuel.				
4.5	Des matériaux recyclés sont utilisés pour fabriquer l'emballage.				
4.6	Le fournisseur reprend l'emballage à des fins de réutilisation, de recyclage ou de récupération.				
4.7	L'emballage est conçu de façon à réduire au minimum les déchets. (p. ex. en vrac, réutilisable comme l'emballage avec couvertures)				
5	Responsabilité élargie en ce qui a trait à la conception du produit				
5.1	Conception du produit en fonction d'une durabilité améliorée				
5.2	Conception du produit en fonction d'une remise à neuf				
5.3	Conception en fonction du démontage du produit en un temps raisonnable.				
5.4	Conception du produit en fonction du recyclage				
5.5	Les informations publiées sur les options pour les gammes de produits existants				
5.6	Existence d'un programme de rachat et de retour pour le produit.				
5.7	Conception du produit en fonction de la facilité d'entretien.				

6	Gestion des déchets solides			
6.1	Le fabricant a effectué une vérification des déchets.			
	Engagement du fabricant envers l'environnement			
7.1	Le fabricant a élaboré un énoncé de politique environnementale.			
7.2	Le fabricant a déjà réalisé des améliorations et des initiatives environnementales.			
7.3	Le fabricant s'est engagé à poursuivre des améliorations et des initiatives environnementales.			
8	Santé des humains et salubrité des écosystèmes			
8.1	L'organisme respecte les lois applicables sur l'environnement et les lois applicables sur la santé et la sécurité au travail			
8.2	L'organisme met en œuvre des politiques sur les systèmes de management des risques et des produits chimiques			
8.3	Les usines de fabrication du produit du fabricant sont certifiées ISO 14001 ou le fabricant fournit un document d'un tiers qui atteste que les exigences de son système de gestion environnementale sont équivalentes à celles de la norme ISO 14001			
9	Plan de gestion des produits chimiques			
9.1	Le fabricant met en place un système pour l'achat, l'utilisation, l'entreposage, le transport et l'élimination finale des produits chimiques.			
10	Effets des produits chimiques, traitement des produits chimiques			

10.1	Identifier et évaluer les produits chimiques dans la fiche déclarative du fournisseur				
10.2	Identifier et évaluer tous les produits chimiques problématiques de -100 ppm, y compris les composants				
10.3	Identifier et évaluer tous les constituants des produits chimiques de -100 ppm, y compris les composants				
10.4	Identifier et évaluer tous les constituants des produits chimiques de - 1 000 ppm pour au moins trois processus de fabrication associés au produit - à réévaluer en 2010				
10.5	Exclure tous les produits chimiques qui sont toxiques selon <u>le Plan de gestion des produits chimiques</u> du gouvernement fédéral				
10.6	Adhésifs à base de solvants non-organiques utilisés dans la fabrication				
10.7	Des revêtements à faible teneur en COV ou non toxiques sont utilisés dans la finition des composants de métal				
10.8	Est-ce que des émissions de COV ou d'autres substances chimiques dangereuses sont appliquées au tissu d'ameublement ?				
11	Faible émission de composés organiques volatils applicables au mobilier de bureau				
11.1	L'émission de COV applicable au mobilier de bureau n'excède pas les limites de concentration individuelle de COV à 336 h conformément à la norme ANSI/BIFMA M7.1-2007				

11.2	Les panneaux de bois doivent être conformes au CARB				
11.3	Les composés organiques halogènes ne sont pas utilisés pour le traitement de surface des métaux				

Livraison

Section	Critères	Conforme présentement	Sera conforme par 2013	Sera conforme par 2015	Commentaires (p. ex., n'est pas conforme)
12.1	Distribution / livraison - l'utilisation de logiciels de gestion de livraison pour améliorer l'efficacité des livraisons				
12.2	Le processus de livraison qui minimise la consommation de carburant				

D'autres questions sur les fauteuils de bureau seulement (autre mobilier exclu)

Fauteuils	Critères	Conforme présentement	Sera conforme par 2013	Sera conforme par 2015	Commentaires (p. ex., n'est pas conforme)
1	Le mobilier est accompagné d'instructions d'entretien et de réparation claires				
2	Les numéros d'inventaire des pièces de rechange sont disponibles				
3	Le produit du siège est certifié par un organisme tiers tel que Greenguard				
4	Le rembourrage utilisé dans les sièges et les coussins				

	pour le dos est formé avec du dioxyde de carbone au lieu de gaz destructeurs d'ozone				
5	Le rembourrage ne contient pas d'ignifugeants halogénés				
6	Les agents blanchissants organochlorés ne sont pas utilisés durant la production du rembourrage				
7	Le CFC, le HCFC, le HFC ou le CFC 30 ne sont pas utilisés en tant qu'agents d'expansion pour le polyuréthane				
8	Le PBTE ne sont pas utilisé comme ignifugeant				
9	Les tissus ne contiennent pas contenir d'ignifugeants halogénés				
10	Les sièges doivent satisfaire aux exigences de niveau Or selon la norme BIFMA E-3 2011				
11	Les sièges doivent satisfaire aux exigences de niveau Platine selon la norme BIFMA E-3 2011				

D'autres critères ou initiatives environnementales applicables :

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60PQ-120001/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60PQ-120001

Amd. No. - N° de la modif.

002

File No. - N° du dossier

pq959E60PQ-120001

Buyer ID - Id de l'acheteur

pq959

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Si nous avons besoin de plus amples informations, pouvons-nous communiquer avec vous?

Oui

Non

Nom:

Entreprise:

Adresse:

Numéro de téléphone:

Courriel: